

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 060-216006619-20250203-2025\_08-DE



Nombre de conseillers municipaux En exercice : 26 Nombre de votants : 25 Nombre de présents : 15

## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

-----

### DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

### Présents:

M. Philippe KELLNER, Maire

Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoints au Maire Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers Municipaux

Pouvoirs: Jean-Philippe LEBAILLIF (pouvoir à Mr KELLNER, Maire)
Pascale CADET (pouvoir à Mme TELLOTTE), Alexis CHAMEREAU
(pouvoir à Mr BIANCHI), Vanessa MIERMON (pouvoir à Mr LUZI),
Daniel BOULANGER (pouvoir à Mme COCU), Nadine FRANCON
(pouvoir à Mme DURA), Jean ALESI (pouvoir à Mr BENY), Sophie GAIME
(pouvoir à Mme DUCROT), Brigitte BLONDEAU (pouvoir à Mme SKORIC),
Vincent JUREDIEU (pouvoir à Mr VANNIER)

Absente: Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

### **URBANISME**

#### 2025-08 Délibération portant prorogation convention de portage EPFLO

Considérant, le projet d'acquisition des parcelles cadastrées BM 245p-247-248-249-250-254-257p au lieu-dit Les Bières en vue de réaliser un programme de construction de 20 logements locatifs et cinq lots à bâtir ;

Considérant la délibération en date du 15.06.2016 sollicitant l'EPFLO afin de procéder au portage foncier de ces parcelles ;

Qu'en suivi de la signature d'une convention de portage foncier entre l'EPFLO et la commune en date du 03.11.2016 et des avenants n° 1 en date du 17.02.2022 et n° 2 en date du 16.01.2022.

Considérant la nécessité de réaliser des opérations de fouilles archéologiques à compter du premier trimestre 2025 pour une durée de 18 mois environ,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE la prorogation de la convention de portage susvisée pour une durée supplémentaire de 24 mois ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant n°3 portant prorogation de la convention de portage avec l'EPFLO et tous documents s'y rapportant.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER